

Direction emploi et développement des Décision n° 2024 - 428
compétences

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé de projets culture du
risque à la direction risques et protections des populations, cadre expert 3.2

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la
Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de
rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la
Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8,2° sur l'ouverture au
recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction risques et protections des populations, un emploi de chargé de projets
culture du risque, cadre expert 3.2, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des
besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Piloter et animer les stratégies suivantes :

- **la formation des acteurs des plans de crise** en lien avec les chargés.es de projets
de l'unité préparation et gestion des urgences et des crises
 - **la sensibilisation des agents et des élus à la gestion des crises**, pour une montée
en compétence globale de la collectivité
 - **l'information préventive des populations** en lien notamment avec les 2 chargés.es
de projets inondation et les autres services concernés de la ville et de la métropole.
- Piloter la refonte du Document d'Information Communal des Risques Majeurs mutualisé des 24
communes de Nantes Métropole

- Piloter le projet d'articulation entre les dispositifs de gestion de crise des pouvoirs publics et l'engagement citoyen avant et pendant les crises

Projets complémentaires :

- Participer aux formations et exercices de simulation de crise internes et externes au service, dans le cadre de la formation continue de l'équipe.
- Contribuer à la gestion de toutes les données métier permettant l'activité du service en lien avec le responsable de l'unité prévention et culture du risque
- Animer les réseaux et partenariats internes et externes

Missions opérationnelles :

- Contribuer à la gestion des crises, nécessitant une disponibilité importante :
 - participer à la coordination des événements en cellule de crise
 - participer aux dispositifs d'assistance à la population
 - participer à la gestion de la post-crise
 - piloter ou participer aux RETEX et à leur suivi

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de projets culture du risque à la direction risques et protections des populations est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

30 MAI 2024

Fait à Nantes, le **29 MAI 2024**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

